il a rendu la vie intolérable à sa femme et à ses enfants. Le 21 mars dernier, il était condamné par le tribunal correctionnel de Lille à un mois de prison pour coups et blessures à son épouse. Il venait à peine de purger cette peine, quand, le 24 janvier dernier, vers 10 heures du soir, il rentrait chez lui, avec lequel il vivait maritalement.

Vers 11 heures, Vandamme fut rejoint à son domicile par sa femme légitime, qui venait de quitter son travail et qui, après une violente altercation, le frappa de plusieurs coups de couteau, dont l'un lui traversa le poumon droit. Vandamme, après avoir reçu ces coups, se traîna jusqu'à la porte de sa maison, où il tomba, mourant, sur le pavé.

Le procès de Vandamme fut suivi dans la vie ordinaire des ressources qu'il ne voulait point accepter, et il ne consent, une vie irrégulière, pleine de relations inconvenantes, et manifestant publiquement, à maintes reprises, l'intention de tuer son père.

Le 24 janvier, vers cinq heures, Vandamme, ivre, rentrait chez lui, où il trouvait son père, qui venait de quitter son travail. Vandamme, ivre, se mit à injurier son père, qui, pour éviter des scènes, se rendit au jardin et l'accabla d'injures auxquelles celui-ci ne répondait pas des paroles de petite nature, mais il le violentait, en le menaçant de le tuer dans la maison, le terrasser et, avec une rage de forcené, le frappa au visage et à la tête de quelques coups de couteau.

Vandamme avait sur lui deux couteaux, dont l'un, le plus petit, qu'il avait sur lui, le jour de son crime, il l'avait sur lui le jour de son crime. Le couteau